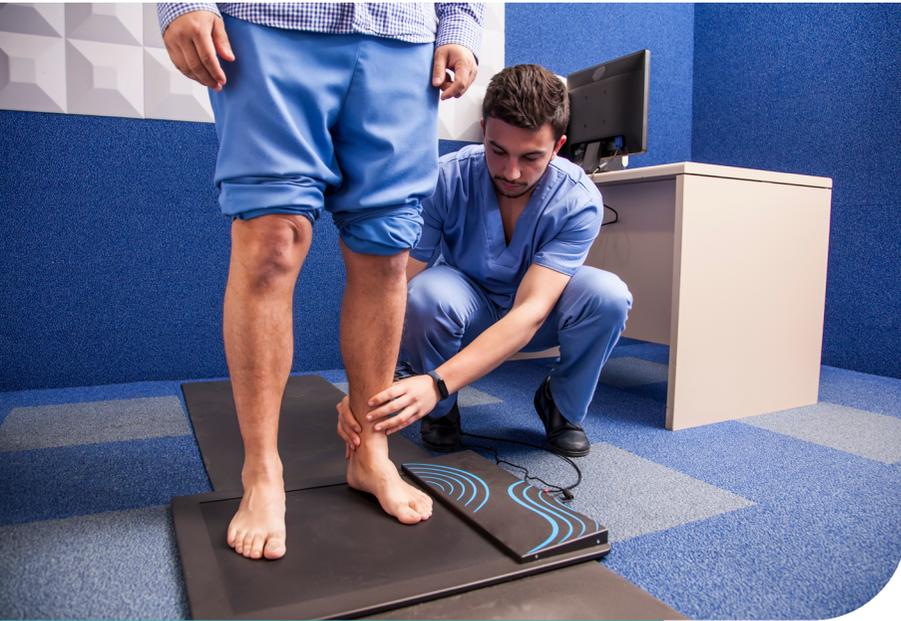


Pédicure-Podologue

Pourquoi participer à une CPTS ?



L'intérêt pour vous, c'est de :

- ▶ Travailler en **pluriprofessionnalité**
- ▶ **Développer des actions de prévention**
- ▶ **Faire connaître votre savoir et vos domaines de compétences**
- ▶ Participer à l'élaboration des **protocoles de soins**
- ▶ **Créer des liens** avec les professionnels du territoire
- ▶ **Renforcer** votre rôle dans l'éducation thérapeutique auprès des patients
- ▶ **Être informé** des ressources existantes sur le territoire



94 pédicures-podologues adhèrent
à la CPTS de leur territoire (soit 8%)

ZOOM
en
Hauts
-de-
France

Vos actions en région :

- Diabète
- Obésité
- Activité physique
- Plaies et cicatrisation
- Sorties d'hospitalisation
- Personnes âgées

“ Témoignage



Anne Maréchal, pédicure-podologue, adhérente de la CPTS du Santerre (80) :

« Dans notre CPTS, nous avons un groupe de travail sur les lombalgies, qui se veut pluriprofessionnel au maximum (pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes, médecins généralistes, orthophonistes, infirmiers...) et tout le monde s'écoute ! Avant la CPTS, personne ne se connaissait vraiment. Tout le monde a pu apprendre sur les champs de compétences de chacun. La CPTS nous permet de faciliter et de coordonner nos soins. »

”

À vous de jouer !

Si vous souhaitez :

- ▶ Partager les actions de votre CPTS et/ou savoir si un projet existe sur votre territoire, contactez-nous :

inter-cpts-hdf@urpsml-hdf.fr

- ▶ Échanger avec des représentants de votre profession, contactez votre URPS :

urps.pedipodo.hdf@gmail.com

Pour plus d'informations
sur les CPTS

